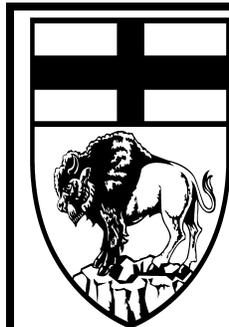


Lundi 6 décembre 2010



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON N° 14

ET AVIS

CINQUIÈME SESSION, TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M^{me} la ministre HOWARD

(N° 6) — *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail/The Workers Compensation Amendment Act*

M^{me} la ministre ALLAN

(N° 13) — *Loi visant la réussite scolaire (modification de diverses dispositions législatives)/The Preparing Students for Success Act (Various Acts Amended)*

M^{me} DRIEDGER

(N° 205) — *Loi modifiant la Loi sur les offices régionaux de la santé (homologation des mammographes)/The Regional Health Authorities Amendment Act (Mammography Accreditation)*

M. BOROTSIK

(N° 206) — *Loi modifiant la Loi sur l'Hydro-Manitoba (publication des directives gouvernementales)/The Manitoba Hydro Amendment Act (Disclosure of Government Directives)*

PÉTITIONS

M. BOROTSIK
M^{me} MITCHELSON
M. GRAYDON
M. BRIESE
M. GOERTZEN
M. PEDERSEN
M^{me} DRIEDGER
M. FAURSCHOU

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

QUESTIONS ORALES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M. le *ministre* LEMIEUX

(N° 11) — *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement du territoire/The Planning Amendment Act*
(M. le *ministre* CHOMIAK — 25 min)

DEUXIÈME LECTURE

M^{me} la *ministre* OSWALD

(N° 14) — *Loi modifiant la Loi sur l'aide à l'achat de médicaments sur ordonnance (contrôle de certains médicaments couverts et modifications diverses)/The Prescription Drugs Cost Assistance Amendment Act (Prescription Drug Monitoring and Miscellaneous Amendments)*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR MARDI

M^{me} DRIEDGER

(N° 207) — *Loi modifiant la Loi sur les offices régionaux de la santé (agrément et publication de documents)/The Regional Health Authorities Amendment Act (Accreditation and Disclosure)*

AVIS DE MOTION POUR JEUDI

PROPOSITIONS

M^{me} TAILLIEU — État chaotique du système de protection de l'enfance

4. Attendu :

qu'en 2010, le protecteur des enfants par intérim du Manitoba a déclaré que le système de protection de l'enfance de la province, système que le gouvernement provincial actuel a mis en place à la hâte, est dans un état chaotique;

que les enfants continuent d'être à risque et qu'ils sont mal desservis par un système de protection de l'enfance qui est dans un état chaotique et que le gouvernement provincial n'a pas su améliorer;

que le système de protection de l'enfance du gouvernement provincial ne protège pas les enfants et qu'il ne répond aucunement à leurs besoins;

que plus de cinq ans après le décès atroce de Phoenix Sinclair, on retire encore des enfants de foyers nourriciers offrant sécurité et affection;

qu'en octobre 2010, après avoir été retirée d'un foyer nourricier à long terme et confiée à sa mère, Dillon 'Breana' Belanger est décédée alors qu'elle était sous la tutelle du système inadéquat de protection de l'enfance du gouvernement provincial;

qu'en juin 2009, Jaylene Sanderson-Redhead, âgée de 20 mois, a été tuée par sa mère alors qu'elle était sous la supervision d'un office de protection de l'enfance de la province;

qu'en septembre 2010, un garçon de six ans qui avait déjà été placé dans un foyer nourricier a dû demander l'aide des policiers et des agents de la protection de l'enfance à quatre reprises avant d'être protégé des mauvais traitements infligés par ses parents;

qu'en 2006, suivant le décès tragique de Gage Guimond, qui avait également été retiré d'un foyer nourricier à long terme, une étude menée conformément à l'article 4 de la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille* a permis la préparation d'un rapport comprenant 144 recommandations, dont un grand nombre n'ont toujours pas été mises en œuvre;

que la recommandation n° 47 du document intitulé « Section 4 Review » portant sur le décès de Gage Guimond exige que toute décision visant le retrait d'un enfant alors que sa protection n'est pas remise en cause soit motivée par écrit et accompagnée d'un rapport écrit traitant de l'impact sur l'enfant, de la pertinence de son déplacement compte tenu de son stade de développement et de l'attachement qu'il a envers la personne qui s'occupe de lui,

il est proposé :

que le gouvernement provincial envisage de mettre en œuvre immédiatement la recommandation n° 47 du document intitulé « Section 4 Review » portant sur le décès de Gage Guimond;

que le gouvernement provincial envisage d'imposer immédiatement un moratoire sur le retrait d'enfants placés dans des foyers nourriciers à long terme sécuritaires jusqu'à ce qu'un examen public transparent du système de protection de l'enfance soit effectué.

AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ

Le Comité permanent du développement social et économique se réunira le lundi 6 décembre 2010, à 18 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les projets de loi dont il est saisi.

* * *

Le Comité permanent de la justice se réunira le mardi 7 décembre 2010, à 18 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les projets de loi dont il est saisi.
